

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE  
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DU 4 NOVEMBRE 2010**

**Entre :**

1) La Ville de Metz représentée par Monsieur Antoine FONTE, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,

**d'une part,**

**Et**

2) L'association dénommée « Faux Mouvement », représentée par son Président, Monsieur Patrick NARDIN, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors du Conseil d'Administration réuni le 10 février 2010, ci-après désignée par les termes « Faux Mouvement »,

**d'autre part,**

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens signée le 4 novembre 2010 par la Ville de Metz en faveur de l'association Faux Mouvement dont le siège est situé 4 rue du Change à Metz pour les années 2010-2012, notamment l'article 3 qui précise que la subvention d'un montant global de 70 000 euros pour l'année 2011 sera versée sous réserve du vote par le Conseil Municipal des crédits au budget de ladite année.

**Il est convenu ce qui suit :**

**ARTICLE 1 :**

La Ville de Metz, par délibération du Conseil Municipal du 27 janvier 2011, s'engage à soutenir financièrement le fonctionnement et les actions de l'association Faux Mouvement pour l'année 2011 pour un montant de 50 000 euros afin de lui permettre de remplir ses missions d'intérêt général.

Cette subvention a été déterminée au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par l'association bénéficiaire pour l'année concernée. Elle ne comprend pas l'aide aux résidences d'artistes en quartier qui fera l'objet d'un avenant ultérieur.

**ARTICLE 2 :**

Toutes les dispositions de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens susvisée demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le ..... (en quatre exemplaires originaux)

Pour le Maire,  
L'Adjoint délégué :  
Antoine FONTE

Pour Faux Mouvement,  
Le Président :  
Patrick NARDIN